

## CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location est réservé à l'usage exclusif de la location de caravane ou mobil-home.  
Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Tout locataire doit se charger de faire respecter le règlement intérieur du camping (remis à l'arrivée) aux personnes résidant avec lui et sous sa responsabilité. Il devra fournir une photocopie de son assurance responsabilité civile couvrant la période de location.  
Les mineurs non accompagnés ne sont pas acceptés.

### Caution :

Une caution de 200 euros sera demandée à l'arrivée pour dégradations éventuelles et sera restituée après examen des lieux le jour du départ ou renvoyée sous 8 jours. Si le nettoyage de départ (fait par vous-même) n'est pas satisfaisant, une somme de 45 euros sera déduite de votre caution.

### Arrivée - départ :

Les arrivées se font à partir de 16 heures. Les départs : au plus tard à 10 heures.

### Nombre de locataires :

Le nombre de personnes ne pourra en aucun cas dépasser la capacité de la location choisie.

### Animaux :

Un seul animal de petite taille sera autorisé dans la location. Le carnet de vaccination à jour (vacciné, tatoué) sera demandé à votre arrivée. Il ne devra jamais rester seul dans la location et sera tenu en laisse.

Les chiens de 1<sup>re</sup> et 2<sup>o</sup> catégorie sont strictement interdits sur le camping.

### Prix :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto, le deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. Une confirmation vous sera renvoyée et devra être présentée à l'accueil lors de votre arrivée.

Les acomptes sont déductibles du coût global du séjour. **Le solde de la location sera réglé à l'entrée dans les lieux.**

Le montant du séjour sera calculé d'après les dates mentionnées sur le contrat de location. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipée, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### Annulation :

#### *a) par le locataire*

Toute annulation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours ne donne droit à aucun remboursement.

Toute modification devra être adressée par écrit, notamment si votre arrivée devait être retardée. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le présent contrat :

- . Le présent contrat devient nul et le camping pourra disposer de la caravane ou du mobil-home ;
- . L'acompte reste acquis au camping qui demandera le solde de la location à titre de dommages et intérêts.

#### *b) par le camping*

- . Le camping reverse au locataire le montant des sommes encaissées.